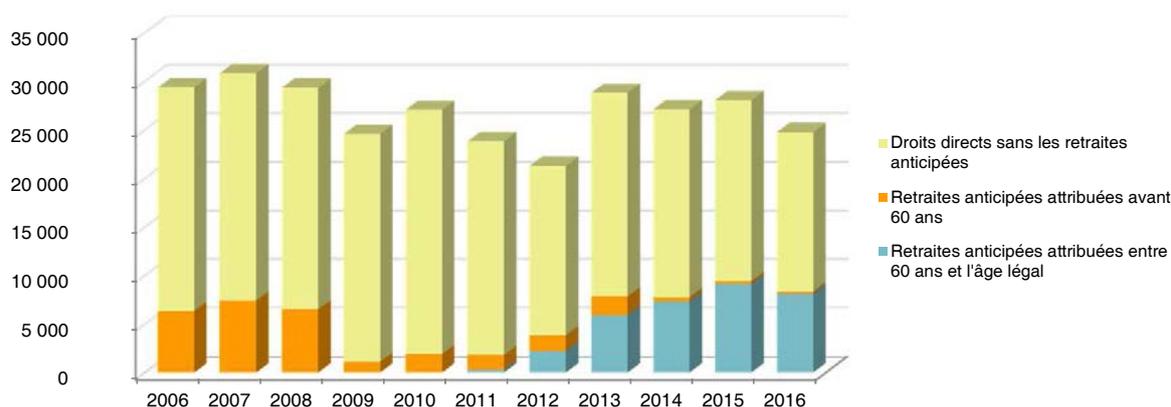


**Retraités résidant en Carsat Centre-Ouest**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	13 215	18 656	31 871
Droits directs (retraites personnelles)	11 941	12 810	24 751
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 274	5 846	7 120
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	709	918	1 627

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 860	2 832	8 692
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,3 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,3%	9,8%	8,6%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,7%	12,4%	11,6%
Polypensionnés	63,5%	49,3%	56,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	250 853	326 349	577 202
Retraités percevant un droit direct seul	239 926	229 946	469 872
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 273	18 836	21 109
Retraités percevant les deux à la fois	8 654	77 567	86 221
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,2%	2,8%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	53 915	21 125	75 040
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	706 €	582 €	636 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 102 €	954 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,5%	55,0%	40,9%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

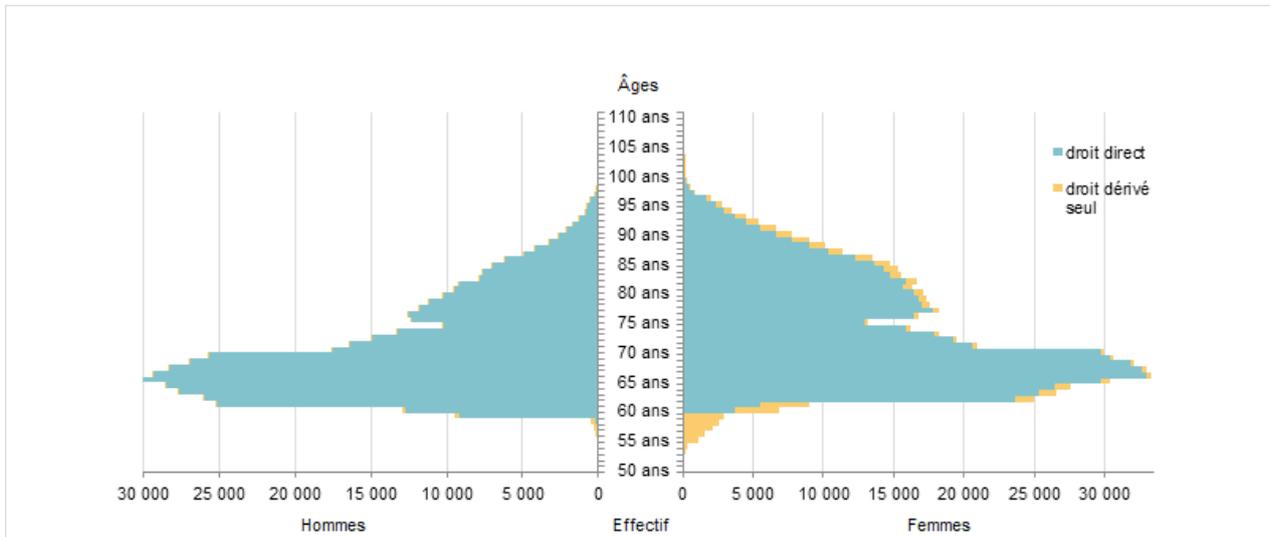
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

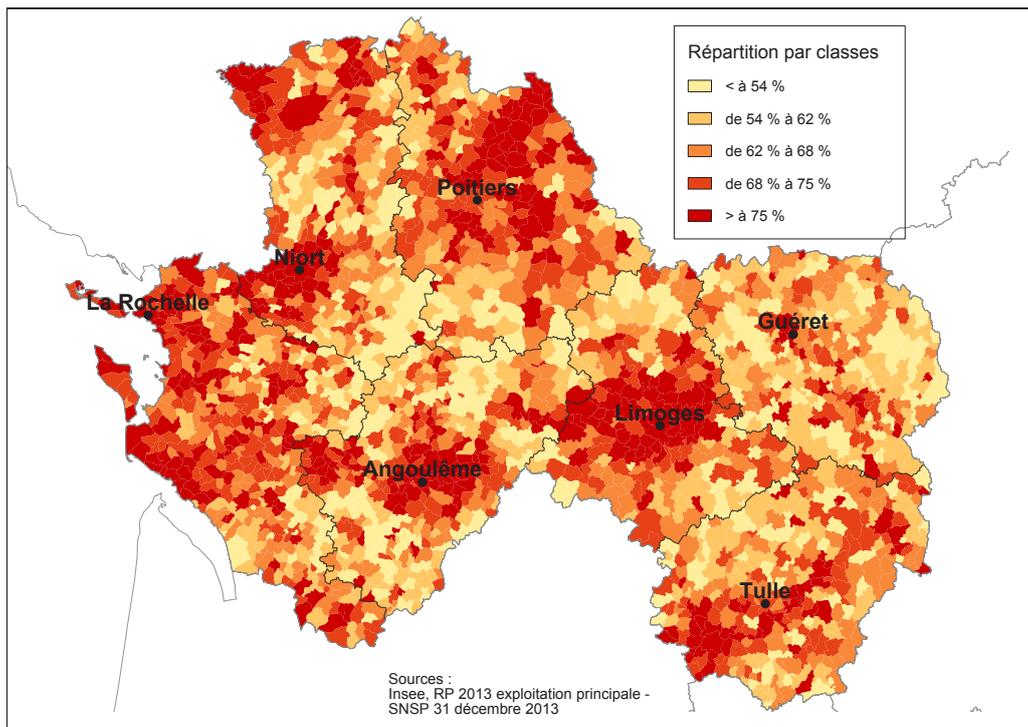
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Centre-Ouest



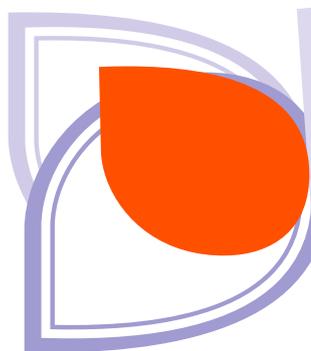
## Prestataires payés par la Carsat Centre-Ouest

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
16 - Charente	32 044	41 813	73 857
17 - Charente-Maritime	54 261	73 254	127 515
19 - Corrèze	22 013	28 593	50 606
23 - Creuse	10 221	13 965	24 186
79 - Deux-Sèvres	31 721	41 425	73 146
86 - Vienne	34 546	44 147	78 693
87 - Haute-Vienne	33 588	43 818	77 406
<b>Total Carsat Centre-Ouest</b>	<b>218 394</b>	<b>287 015</b>	<b>505 409</b>
<b>Total hors Carsat Centre-Ouest</b>	<b>13 888</b>	<b>18 464</b>	<b>32 352</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>232 282</b>	<b>305 479</b>	<b>537 761</b>

Sources : Cnav, SNSP, Insee  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr), Facebook,  
notre application **Retraite Sécu** et Twitter.



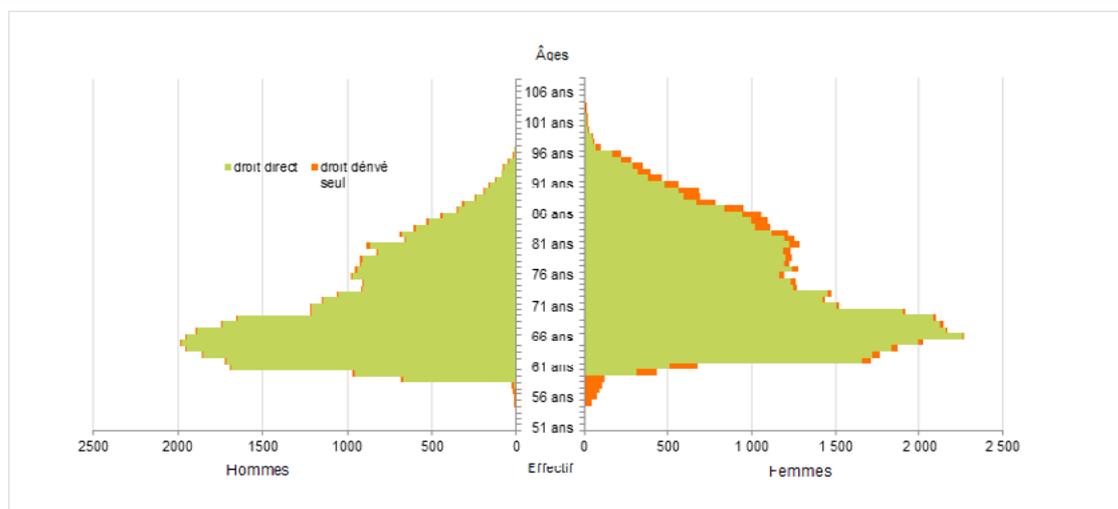


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 931	2 537	4 468
Droits directs (retraites personnelles)	1 748	1 746	3 494
Droits dérivés (retraites de réversion)	183	791	974
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	114	141	255
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	929	429	1 358
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,8 ans	73,3 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	60,5%	46,7%	53,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 742	45 340	80 082
Retraités percevant un droit direct seul	33 206	31 612	64 818
Retraités percevant un droit dérivé seul	344	2 729	3 073
Retraités percevant les deux à la fois	1 192	10 999	12 191
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,3%	3,3%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 992	3 067	11 059
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	720 €	595 €	649 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 098 €	945 €	1 021 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,0%	54,4%	40,3%

## Pyramide des âges des résidents



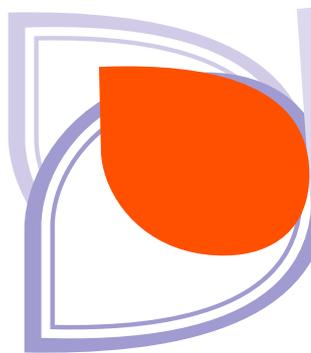
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

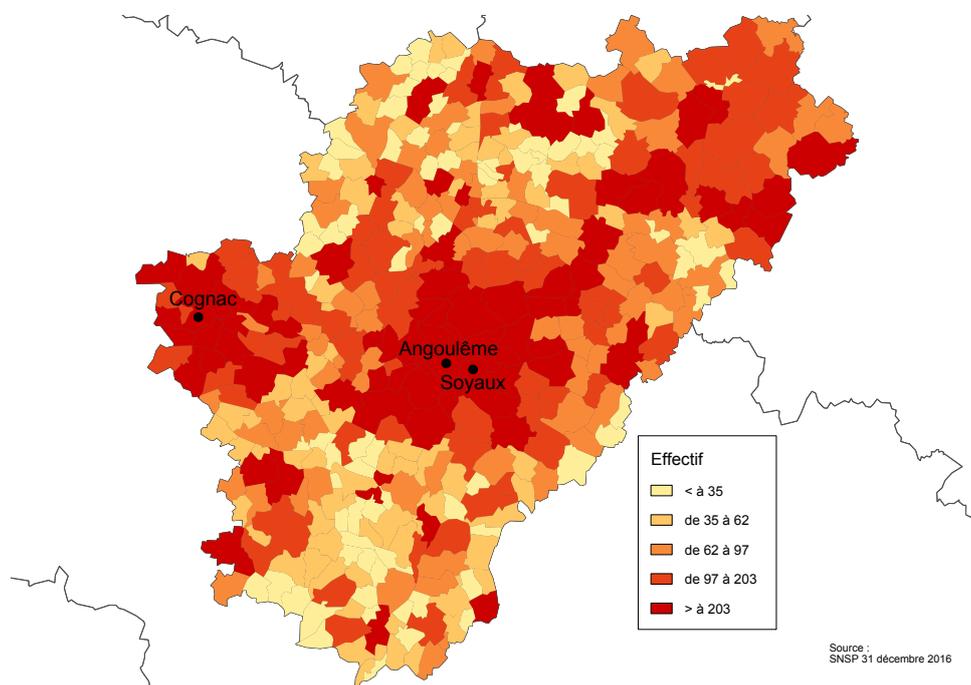
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Angoulême</b>			
Nombre total de retraités	3 101	4 970	8 071
Retraités percevant un droit direct seul	2 962	3 323	6 285
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	275	294
Retraités percevant les deux à la fois	120	1 372	1 492
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,5%	6,5%	6,5%
<b>Cognac</b>			
Nombre total de retraités	1 665	2 587	4 252
Retraités percevant un droit direct seul	1 613	1 724	3 337
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	167	175
Retraités percevant les deux à la fois	44	696	740
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	4,2%	3,5%
<b>Soyaux</b>			
Nombre total de retraités	844	1 402	2 246
Retraités percevant un droit direct seul	807	919	1 726
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	77	78
Retraités percevant les deux à la fois	36	406	442
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	4,7%	4,7%

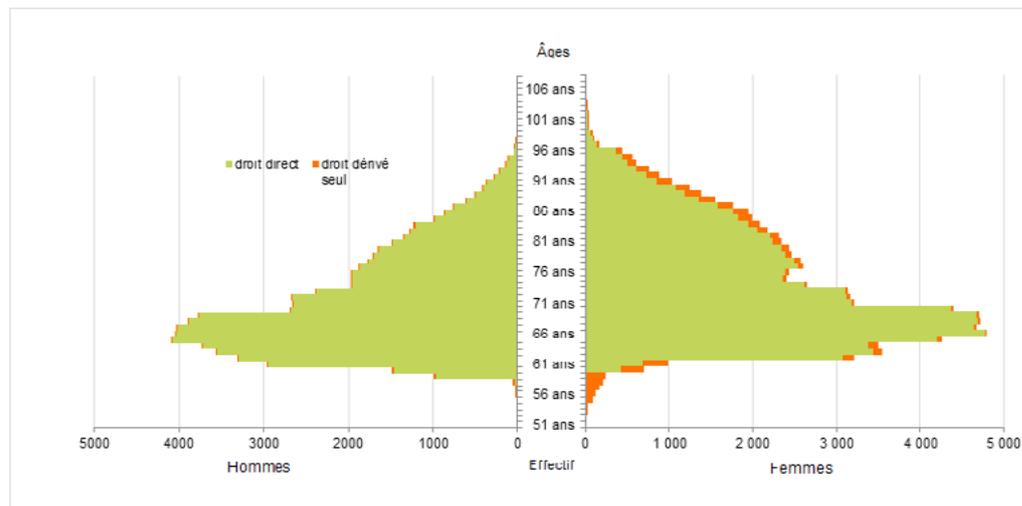
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 333	5 262	8 595
Droits directs (retraites personnelles)	3 044	3 620	6 664
Droits dérivés (retraites de réversion)	289	1 642	1 931
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	170	242	412
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 305	564	1 869
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	74,9 ans	73,3 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	67,3%	51,5%	58,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	69 950	91 003	160 953
Retraités percevant un droit direct seul	67 369	65 016	132 385
Retraités percevant un droit dérivé seul	465	5 021	5 486
Retraités percevant les deux à la fois	2 116	20 966	23 082
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,8%	2,5%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 920	4 469	17 389
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,5 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	728 €	582 €	645 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 131 €	977 €	1 058 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,6%	53,4%	39,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

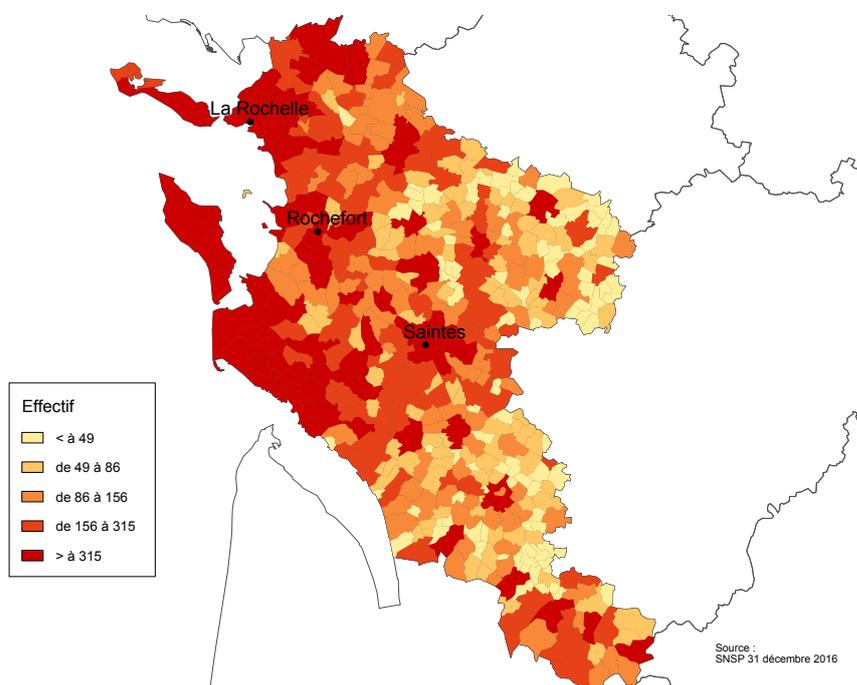
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

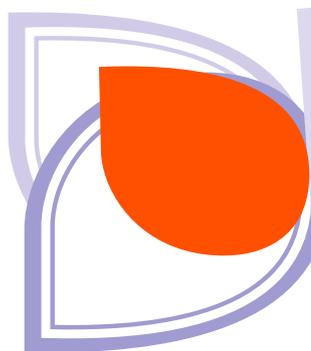
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>La Rochelle (La)</b>			
Nombre total de retraités	6 792	10 647	17 439
Retraités percevant un droit direct seul	6 585	7 287	13 872
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	553	583
Retraités percevant les deux à la fois	177	2 807	2 984
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,1%	3,8%	3,9%
<b>Saintes</b>			
Nombre total de retraités	2 615	4 150	6 765
Retraités percevant un droit direct seul	2 511	2 935	5 446
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	218	226
Retraités percevant les deux à la fois	96	997	1 093
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,9%	4,0%	3,6%
<b>Rochefort</b>			
Nombre total de retraités	2 385	3 693	6 078
Retraités percevant un droit direct seul	2 296	2 377	4 673
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	237	244
Retraités percevant les deux à la fois	82	1 079	1 161
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,1%	4,8%	4,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

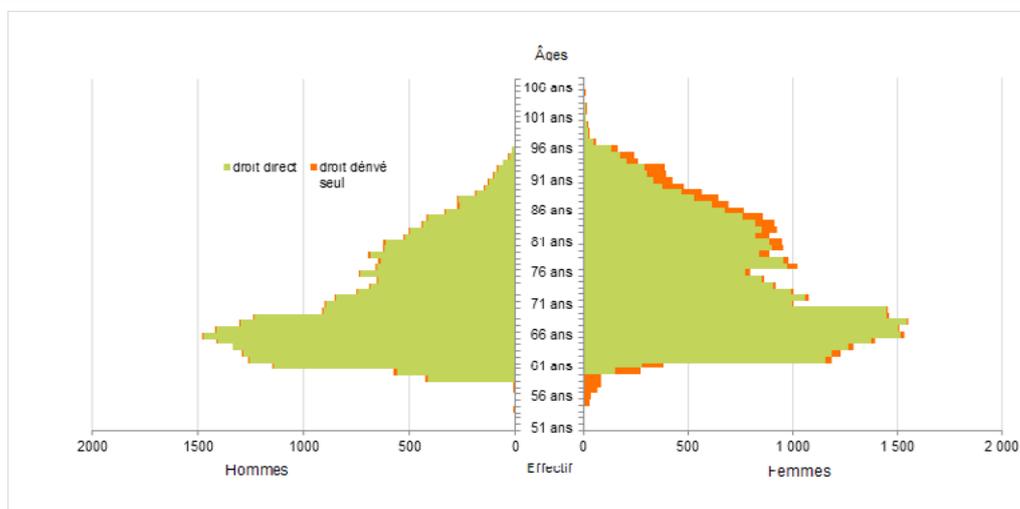


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 274	1 834	3 108
Droits directs (retraites personnelles)	1 143	1 230	2 373
Droits dérivés (retraites de réversion)	131	604	735
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	79	105	184
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	538	234	772
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,7 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,0 ans	73,0 ans	73,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	64,6%	50,2%	57,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 244	32 820	58 064
Retraités percevant un droit direct seul	24 149	22 329	46 478
Retraités percevant un droit dérivé seul	216	2 313	2 529
Retraités percevant les deux à la fois	879	8 178	9 057
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,1%	2,9%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 752	1 742	6 494
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,2 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	659 €	556 €	601 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 080 €	946 €	1 015 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,3%	55,4%	42,7%

## Pyramide des âges des résidents



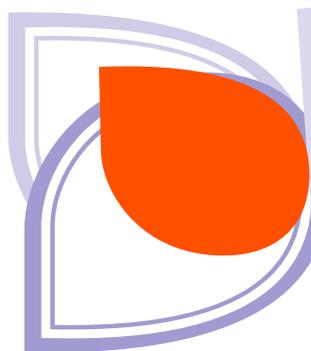
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

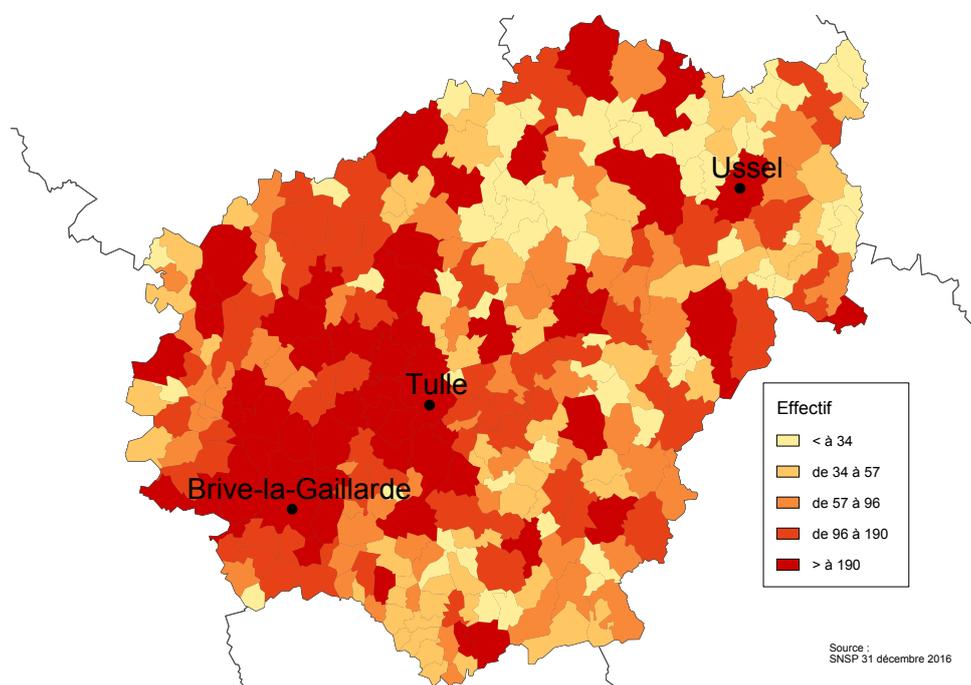
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



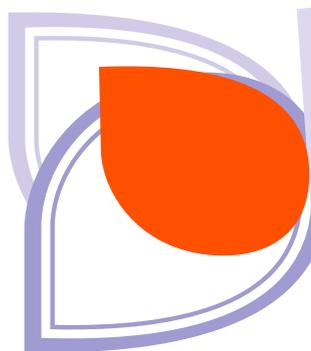
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Brive-la-Gaillarde</b>			
Nombre total de retraités	4 777	7 213	11 990
Retraités percevant un droit direct seul	4 570	4 711	9 281
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	389	410
Retraités percevant les deux à la fois	186	2 113	2 299
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	4,2%	3,8%
<b>Tulle</b>			
Nombre total de retraités	1 369	1 958	3 327
Retraités percevant un droit direct seul	1 319	1 344	2 663
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	113	122
Retraités percevant les deux à la fois	41	501	542
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,6%	4,1%	3,5%
<b>Ussel</b>			
Nombre total de retraités	959	1 327	2 286
Retraités percevant un droit direct seul	922	871	1 793
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	99	105
Retraités percevant les deux à la fois	31	357	388
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,0%	2,7%	2,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

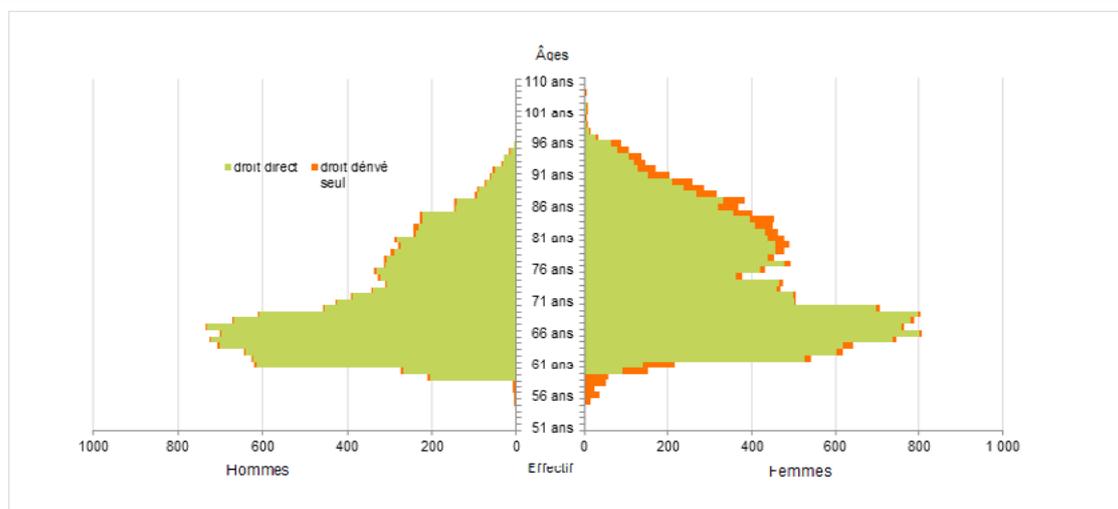


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	731	930	1 661
Droits directs (retraites personnelles)	658	632	1 290
Droits dérivés (retraites de réversion)	73	298	371
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	46	51	97
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	278	128	406
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,7 ans	72,8 ans	73,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	71,4%	51,1%	61,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	12 357	16 445	28 802
Retraités percevant un droit direct seul	11 689	11 083	22 772
Retraités percevant un droit dérivé seul	181	1 250	1 431
Retraités percevant les deux à la fois	487	4 112	4 599
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	3,3%	3,7%	3,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 250	851	3 101
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	75,0 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	622 €	537 €	574 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 050 €	949 €	999 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	29,7%	57,2%	45,0%

## Pyramide des âges des résidents



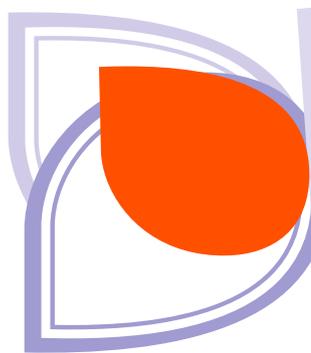
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

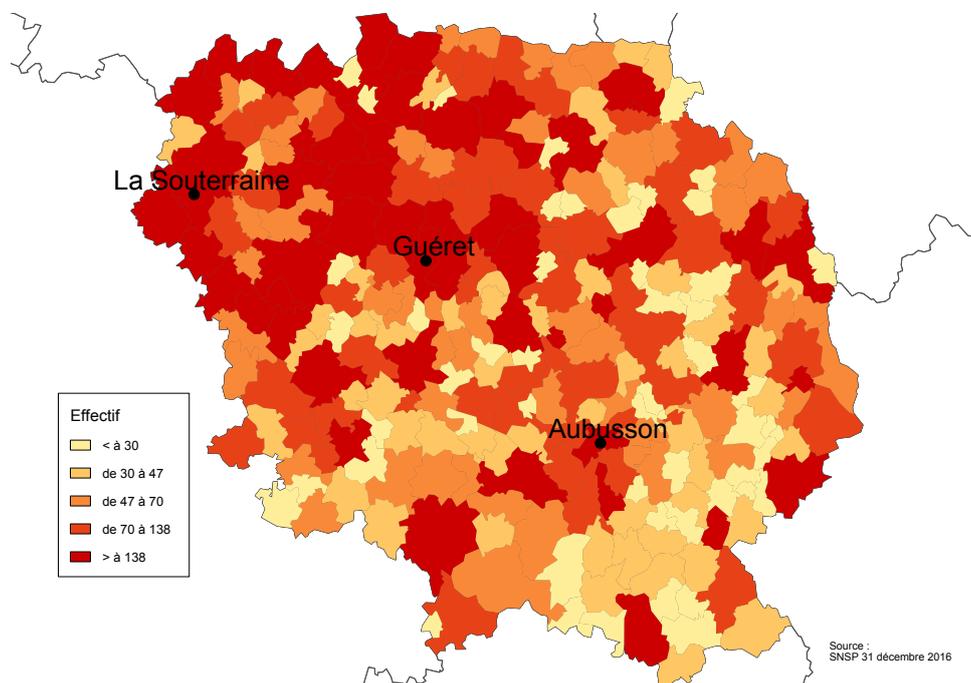
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



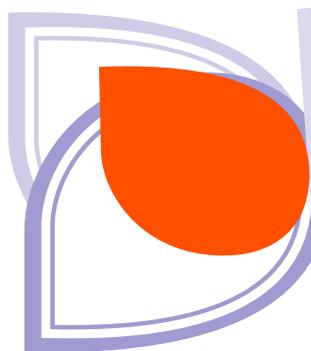
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Guéret</b>			
Nombre total de retraités	1 125	1 794	2 919
Retraités percevant un droit direct seul	1 079	1 240	2 319
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	102	107
Retraités percevant les deux à la fois	41	452	493
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	4,7%	4,1%
<b>Souterraine (La)</b>			
Nombre total de retraités	546	862	1 408
Retraités percevant un droit direct seul	514	532	1 046
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	67	73
Retraités percevant les deux à la fois	26	263	289
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	3,5%	3,3%
<b>Aubusson</b>			
Nombre total de retraités	415	676	1 091
Retraités percevant un droit direct seul	388	422	810
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	41	43
Retraités percevant les deux à la fois	25	213	238
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,6%	6,2%	5,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

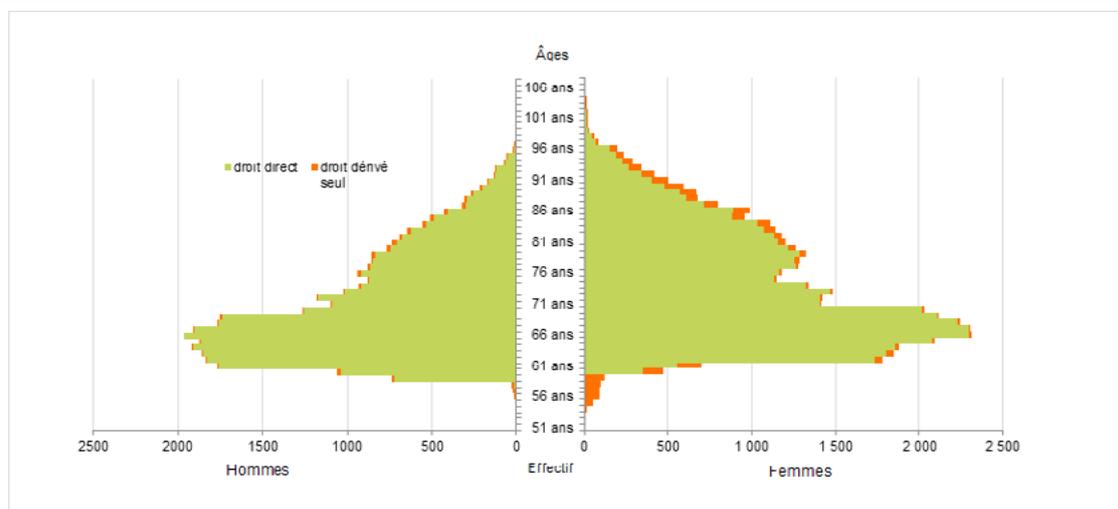


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 023	2 658	4 681
Droits directs (retraites personnelles)	1 801	1 851	3 652
Droits dérivés (retraites de réversion)	222	807	1 029
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	74	112	186
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 008	515	1 523
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,3 ans	62,2 ans	61,7 ans
Droits dérivés	75,6 ans	72,7 ans	73,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	62,6%	50,1%	56,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 514	44 985	79 499
Retraités percevant un droit direct seul	32 724	32 673	65 397
Retraités percevant un droit dérivé seul	497	2 391	2 888
Retraités percevant les deux à la fois	1 293	9 921	11 214
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,8%	2,3%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 263	3 963	13 226
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,3 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	713 €	587 €	641 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 090 €	944 €	1 016 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	59,9%	43,1%

## Pyramide des âges des résidents



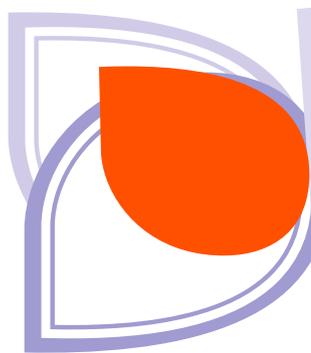
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

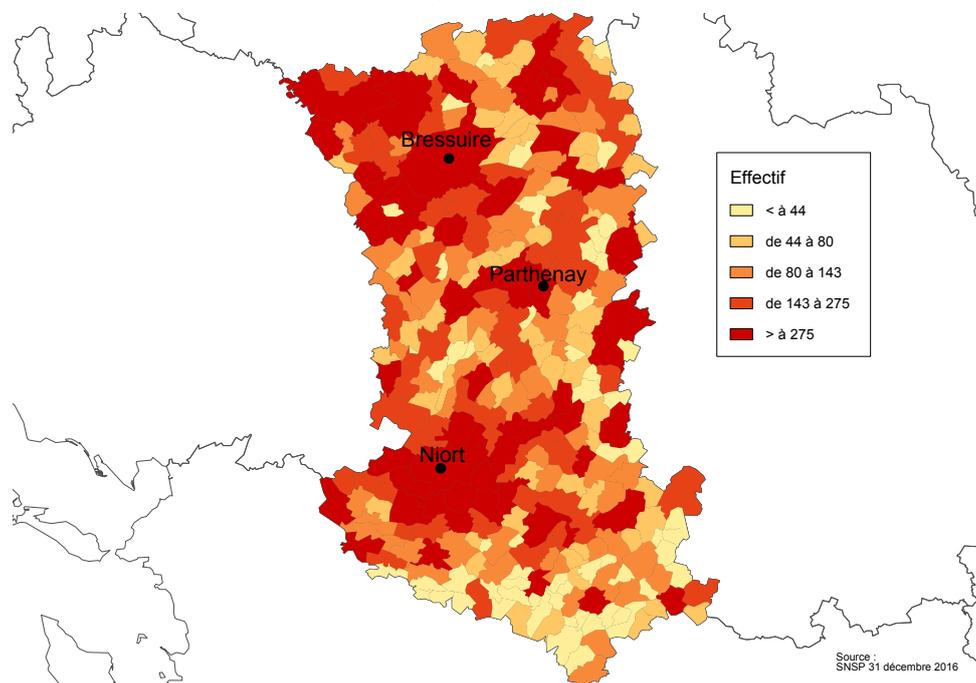
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



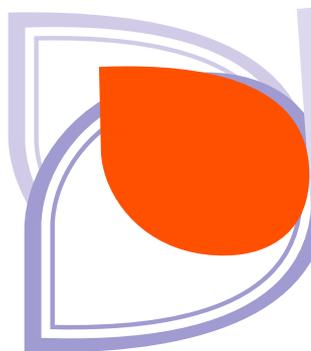
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Niort</b>			
Nombre total de retraités	5 005	7 509	12 514
Retraités percevant un droit direct seul	4 781	5 222	10 003
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	329	356
Retraités percevant les deux à la fois	197	1 958	2 155
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	3,2%	3,0%
<b>Bressuire</b>			
Nombre total de retraités	1 846	2 303	4 149
Retraités percevant un droit direct seul	1 749	1 736	3 485
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	78	101
Retraités percevant les deux à la fois	74	489	563
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,4%	1,9%	1,7%
<b>Parthenay</b>			
Nombre total de retraités	1 159	1 616	2 775
Retraités percevant un droit direct seul	1 094	1 057	2 151
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	95	104
Retraités percevant les deux à la fois	56	464	520
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	2,8%	2,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

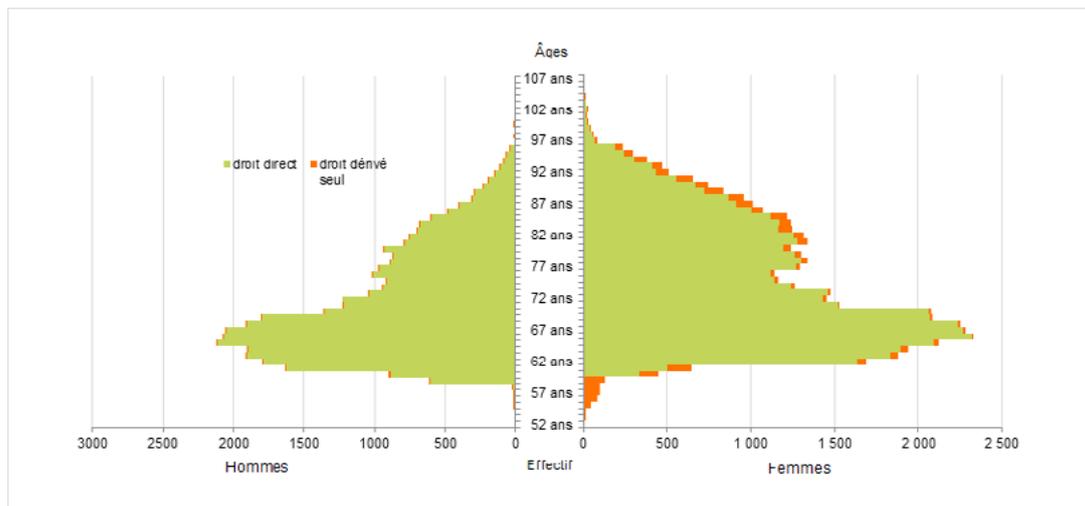


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 144	2 868	5 012
Droits directs (retraites personnelles)	1 950	2 004	3 954
Droits dérivés (retraites de réversion)	194	864	1 058
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	108	125	233
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 036	491	1 527
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,8 ans	73,3 ans	73,8 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	60,1%	51,4%	55,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	37 947	48 528	86 475
Retraités percevant un droit direct seul	36 304	34 597	70 901
Retraités percevant un droit dérivé seul	323	2 614	2 937
Retraités percevant les deux à la fois	1 320	11 317	12 637
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,2%	2,7%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 784	3 430	12 214
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	708 €	584 €	638 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 101 €	952 €	1 028 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,2%	54,0%	40,1%

## Pyramide des âges des résidents



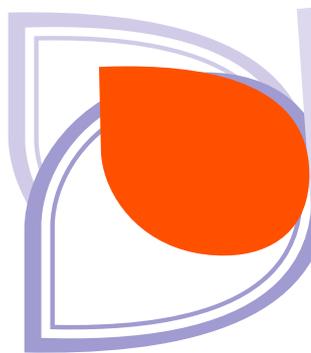
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

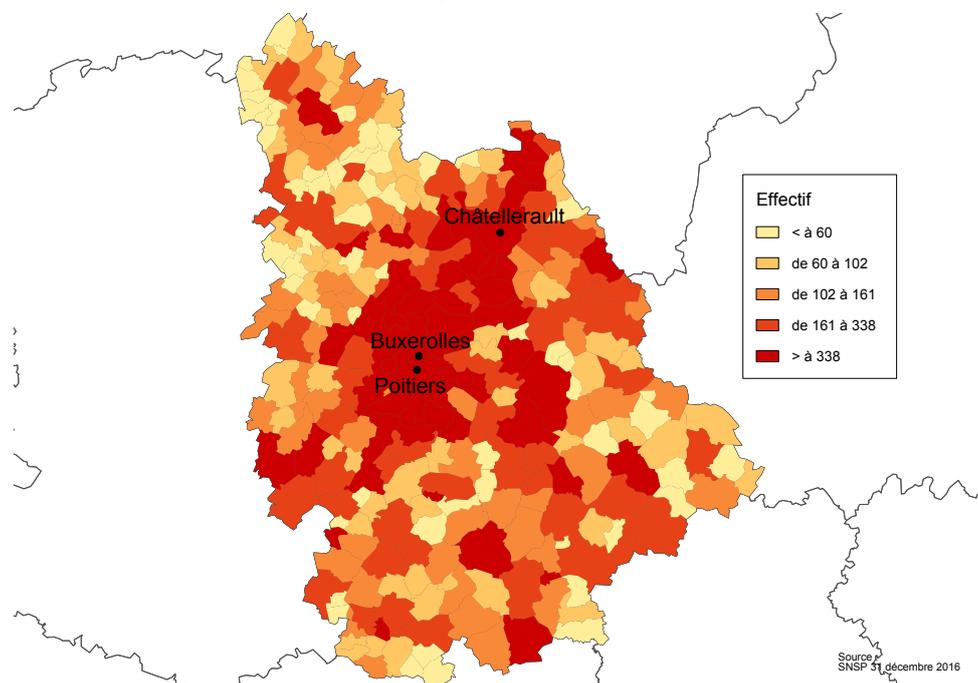
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



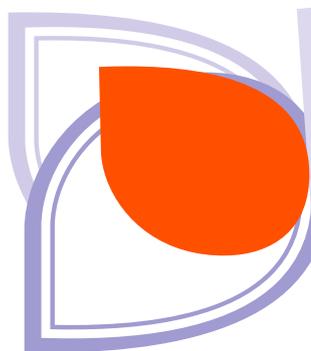
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Poitiers</b>			
Nombre total de retraités	4 667	7 482	12 149
Retraités percevant un droit direct seul	4 493	5 300	9 793
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	373	385
Retraités percevant les deux à la fois	162	1 809	1 971
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,2%	4,4%	4,7%
<b>Châtellerault</b>			
Nombre total de retraités	3 537	5 050	8 587
Retraités percevant un droit direct seul	3 384	3 261	6 645
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	250	271
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 539	1 671
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,4%	3,8%	3,6%
<b>Buxerolles</b>			
Nombre total de retraités	888	1 147	2 035
Retraités percevant un droit direct seul	869	892	1 761
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	38	40
Retraités percevant les deux à la fois	17	217	234
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,0%	1,7%	1,4%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

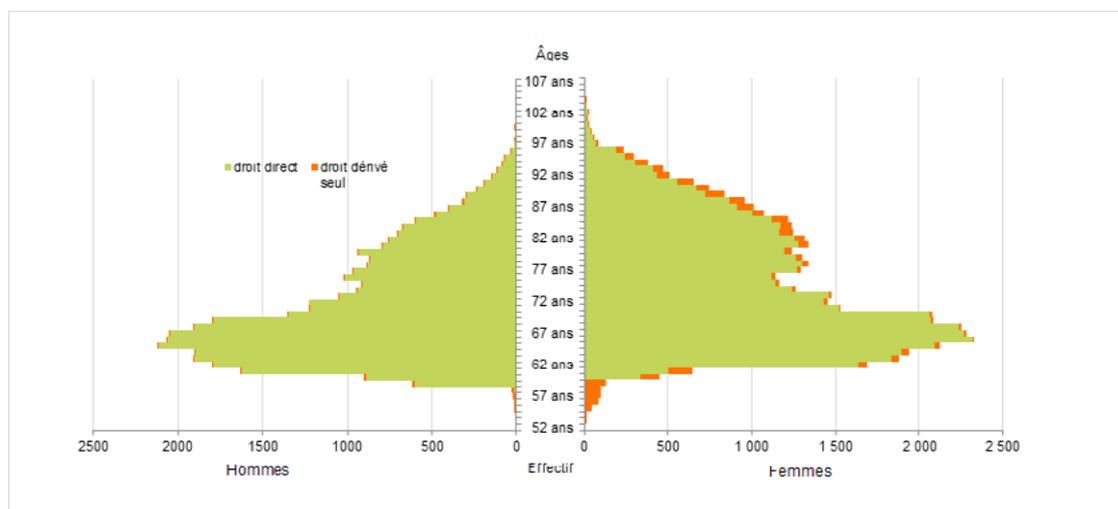


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 779	2 567	4 346
Droits directs (retraites personnelles)	1 597	1 727	3 324
Droits dérivés (retraites de réversion)	182	840	1 022
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	118	142	260
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	766	471	1 237
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	77,1 ans	73,9 ans	74,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	60,4%	43,0%	51,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 099	47 228	83 327
Retraités percevant un droit direct seul	34 485	32 636	67 121
Retraités percevant un droit dérivé seul	247	2 518	2 765
Retraités percevant les deux à la fois	1 367	12 074	13 441
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,6%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 954	3 603	11 557
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	704 €	595 €	642 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 089 €	942 €	1 014 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,8%	54,1%	41,1%

## Pyramide des âges des résidents



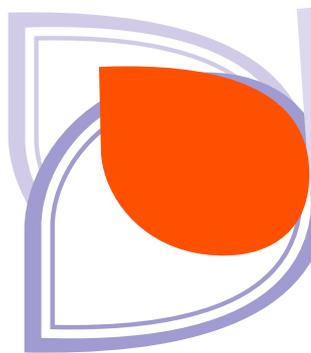
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

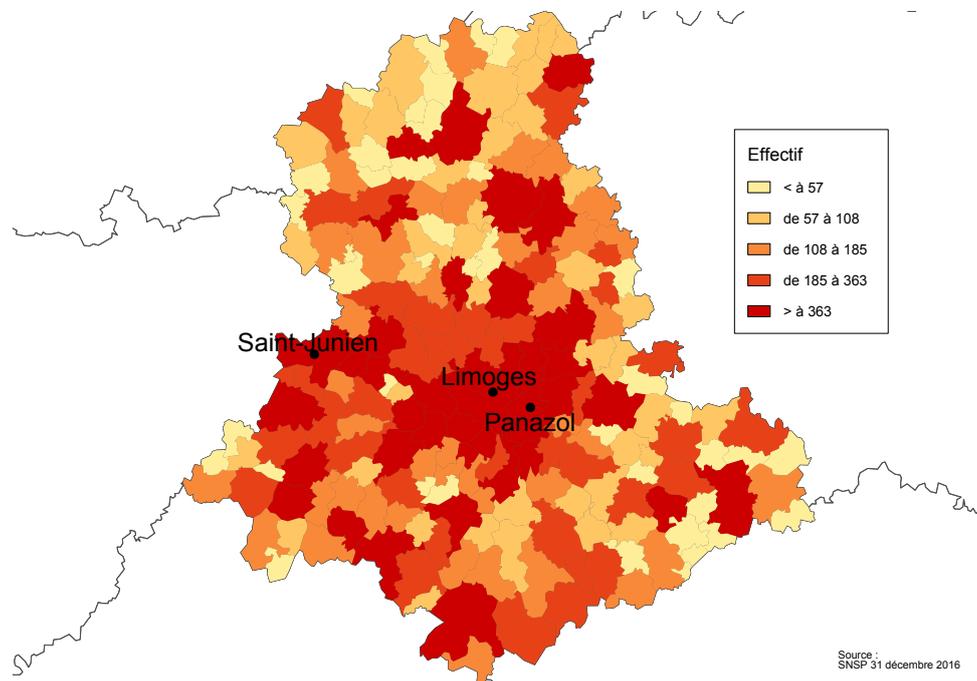
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Limoges</b>			
Nombre total de retraités	10 578	15 743	26 321
Retraités percevant un droit direct seul	10 109	10 713	20 822
Retraités percevant un droit dérivé seul	46	779	825
Retraités percevant les deux à la fois	423	4 251	4 674
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	4,3%	4,6%
<b>Saint-Junien</b>			
Nombre total de retraités	1 281	1 783	3 064
Retraités percevant un droit direct seul	1 205	1 147	2 352
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	54	57
Retraités percevant les deux à la fois	73	582	655
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,6%	3,9%	3,3%
<b>Panazol</b>			
Nombre total de retraités	1 233	1 606	2 839
Retraités percevant un droit direct seul	1 196	1 130	2 326
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	67	73
Retraités percevant les deux à la fois	31	409	440
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,1%	1,4%	1,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.